

Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues



Comité de Pilotage Azergues du 18 juin 2013 en Mairie d'Ambérieux d'Azergues

Document de séance

42, rue de la Mairie - 69480 AMBERIEUX D'AZERGUES

☎ : 04.74.67.03.38 📠 : 04.74.67.29.53

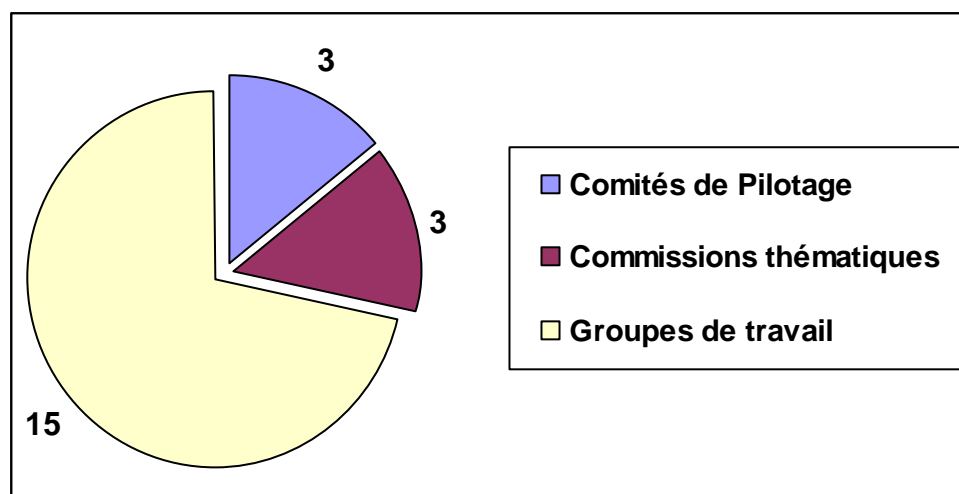
Courriel : contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr

SMRPCA - Comité de Pilotage Azergues n°3 - Ambérieux d'Azergues, le 18 juin 2013

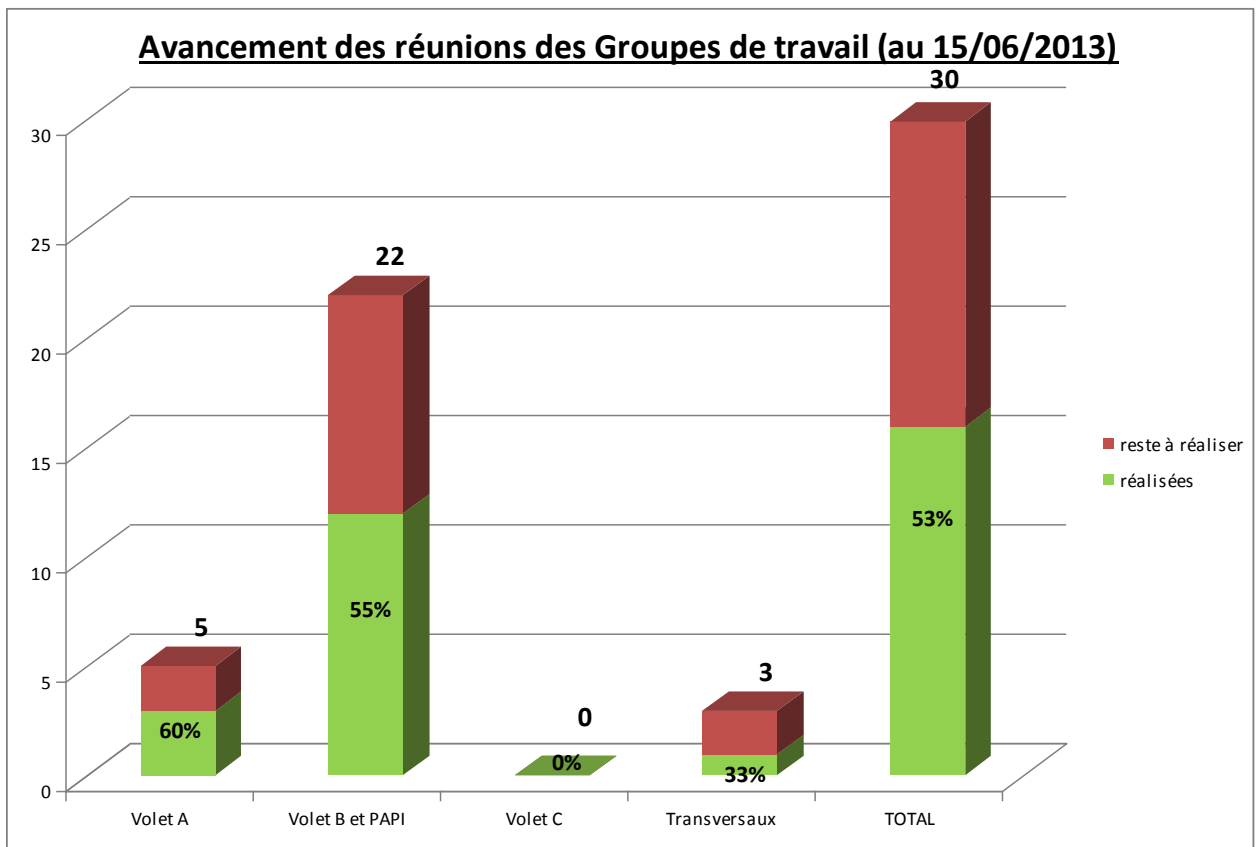
Retour sur les réunions de commissions thématiques & de groupes de travail

Récapitulatif des réunions tenues :

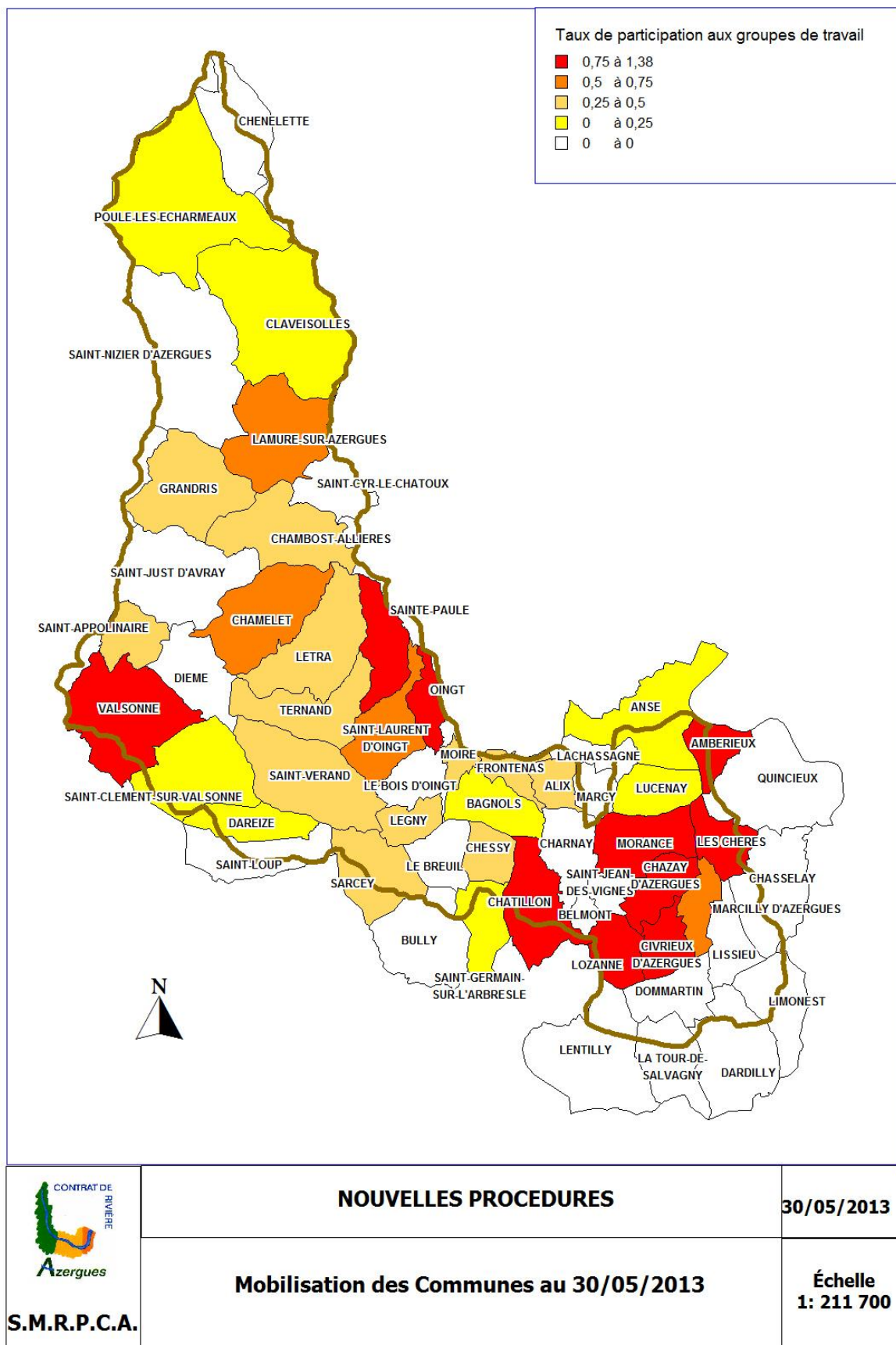
Type	N°	Thème	Date	Lieu
Comité de Rivière		Tous thèmes	30 novembre 2012	Châtillon d'Azergues
Comité de Pilotage	1	Tous thèmes	19 janvier 2012	Ambérieux d'Azergues
Comité de Pilotage	2	Tous thèmes	22 mars 2012	Ambérieux d'Azergues
Commission	1	Volet B	26 avril 2012	Ambérieux d'Azergues
Commission	1	Volet A	24 mai 2012	Ambérieux d'Azergues
Groupe de Travail	1	Risque Inondation	31 mai 2012	Le Bois d'Oingt
Groupe de Travail	1	Plans d'eau	7 juin 2012	Dommartin
Groupe de Travail	1	Gestion eaux pluviales	21 juin 2012	Lamure sur Azergues
Groupe de Travail	1	Ripisylves et invasives	28 juin 2012	Morancé
Groupe de Travail	1	Zones humides	5 juillet 2012	Poule les Echarmeaux
Groupe de Travail	1	Assainissement domestique	12 juillet 2012	Saint-Vérand
Groupe de Travail	1	Fonctionnement H.M.E. c. d'eau	20 septembre 2012	Châtillon d'Azergues
Groupe de Travail	2	Fonctionnement H.M.E. c. d'eau	4 octobre 2012	Ambérieux d'Azergues
Groupe de Travail	1	Pollutions diffuses non agricoles	11 octobre 2012	Les Chères
Groupe de Travail	3	Fonctionnement H.M.E. c. d'eau	25 octobre 2012	Saint-Clément s/s V.
Groupe de Travail	1	Pollutions accidentelles	8 novembre 2012	Civrieux d'Azergues
Groupe de Travail	1	Gestion piscicole	18 décembre 2013	Dareizé
Groupe de Travail	2	Gestion eaux pluviales	21 février 2013	Oingt
Groupe de Travail	3	Gestion eaux pluviales	27 mars 2013	Alix
Groupe de Travail	1	Fréquentation - valorisation	30 mai 2013	Chamelet
Commission	2	Volet B	13 juin 2013	Ambérieux d'Azergues
Comité de Pilotage	3	Tous thèmes	18 juin 2013	Ambérieux d'Azergues



Etat d'avancement des réunions par rapport au programme prévisionnel :



Participation des communes du bassin versant aux réunions :



Synthèse des discussions en commissions thématiques & groupes de travail

Etat d'avancement des études préparatoires et des procédures

Architecture du 2^{ème} contrat de rivière

Architecture provisoire du 2^{ème} contrat de rivière :

Volet A : poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux
Sous-volet AI : poursuivre la réduction des pollutions d'origine domestique
Axe AI-1 : améliorer l'assainissement non collectif
Axe AI-2 : poursuivre l'amélioration de l'assainissement collectif
Sous-volet AII : poursuivre la réduction des pollutions d'origine agricole
Axe AII-1 : réduire les pollutions dues aux intrants cultureux (fertilisants et pesticides)
Axe AII-2 : limiter l'impact des élevages
Sous-volet AIII : réduire les pollutions d'origine industrielle, urbaine et autres
Axe AIII-1 : mieux connaître pour mieux agir
Axe AIII-2 : prévenir et lutter contre les pollutions diffuses non agricoles
Axe AIII-3 : prévenir et lutter contre les pollutions accidentelles
Volet B : préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques
Sous-volet BI : poursuivre la restauration et préserver les milieux aquatiques
Axe BI-1 : approfondir la connaissance des milieux aquatiques du bassin versant
Axe BI-2 : poursuivre l'amélioration du fonctionnement hydro-morpho-écologique des milieux aquatiques
Axe BI-3 : poursuivre la restauration des milieux aquatiques et rivulaires
Axe BI-4 : protéger les milieux aquatiques, la biodiversité et le patrimoine naturel remarquable du bassin versant
Axe BI-5 : poursuivre la mise en valeur des milieux
Sous-volet BII : d'avantage prévenir et mieux gérer les risques hydrauliques
<i>cf. Programme du dossier d'intention du PAPI Azergues</i>
Sous-volet BIII : préserver la ressource en eau
Axe BIII-1 : mieux connaître pour mieux gérer
Axe BIII-2 : faire appliquer la réglementation
Volet C : pérenniser la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant
Sous-volet CI : animer et coordonner la démarche
Sous-volet CII : poursuivre la sensibilisation sur les thématiques du bassin versant
Sous-volet CIII : suivre l'état des masses d'eau et évaluer l'efficacité de la démarche

Volet A : poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux

• Sous-volet AI : poursuivre la réduction des pollutions d'origine domestique

La compétence relative à l'assainissement des eaux usées domestiques reste du ressort des nombreuses collectivités compétentes en la matière (communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux...) ; le syndicat de rivière n'a donc de prise ni sur les stratégies définies, ni sur les projets d'investissement envisagés et a en outre bien du mal à rassembler l'information qui s'y rapporte.

Son rôle dans le domaine semble donc se limiter essentiellement à faire de l'information et de la sensibilisation des collectivités maîtres d'ouvrages et des particuliers.

• Axe AI-1 : améliorer l'assainissement non collectif

Dans le cadre de l'étude du schéma directeur hydro-morpho-écologique du Soanan, le syndicat a signalé aux collectivités compétentes les points noirs observés sur le terrain en matière de rejets d'eaux usées non traités. Le syndicat sera vigilant sur la suite qui sera donnée aux signalements faits.

Ce travail reste à conduire sur le bassin versant de l'Azergues.

• Axe AI-2 : poursuivre l'amélioration de l'assainissement collectif

En termes d'amélioration de l'assainissement collectif, le syndicat souhaite, au vu de l'impact de certains rejets observés sur les cours d'eau, encourager les actions suivantes :

- ↳ la création de stations d'épuration à Chénelette, et Saint-Nizier d'Azergues, ainsi qu'au hameau de Vallossières à Claveisolles ;
- ↳ la mise en conformité ou l'amélioration des stations d'épuration présentant des dysfonctionnements ayant des répercussions négatives sur les cours d'eau récepteurs dont :
 - ⇒ *la station d'épuration de l'aire de service autoroutière des Chères ;*
 - ⇒ *la station d'épuration de Grandris ;*
 - ⇒ *la station d'épuration de Chambost-Allières ;*
 - ⇒ *la station d'épuration de Dommartin le Maligny ;*
 - ⇒ *la station d'épuration de Saint-Clément sous Valsonne.*
- ↳ l'élimination des Eaux Claires Parasites (E.C.P.) des réseaux unitaires ;
- ↳ la sécurisation des systèmes d'assainissement défaillants (déversoirs d'orage, postes de relevage...) de façon à prévenir les surverses intempestives et les déversements accidentels.

Volet A : poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux

• Sous-volet AII : poursuivre la réduction des pollutions d'origine agricole

Ce sous-volet est celui qui a le moins avancé car étant celui qui soulève le plus de questionnements, en particulier sur :

- ⇒ le rôle du syndicat dans cette problématique complexe dépendant en grande partie de choix politiques nationaux et supra-nationaux ?
- ⇒ la valeur ajoutée que le syndicat est à même d'apporter à un panel de réglementations et de démarches opérationnelles déjà très complet ?
- ⇒ le positionnement du syndicat vis-à-vis de la Chambre d'agriculture ?

• Axe AII-1 : réduire les pollutions dues aux intrants cultureux (fertilisants et pesticides)

Dans l'attente de la définition d'éventuelles actions spécifiques du syndicat dans ce domaine, celui-ci appelle de ses vœux un meilleur respect de la réglementation existante (bandes tampons, dispositions du 4^{ème} programme d'action de lutte contre les nitrates, ZNT ...) et s'implique dans les démarches collectives en cours (convention Bio & Eau, programmes d'actions de lutte contre les pollutions agricoles diffuses dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable...), dans la mesure où l'on veut bien l'y associer...

• Axe AII-2 : limiter l'impact des élevages

Un pâturage du bétail mal encadré engendre de nombreuses dégradations physiques et une détérioration non négligeable de la qualité de l'eau sur les petits cours d'eau des têtes de bassin et autres ruisseaux affluents. Cette problématique recoupant celle de l'entretien des berges et des ripisylves ainsi que celle relative à la préservation des zones humides et milieux aquatiques les plus fragiles, le syndicat est prêt à s'investir dans toutes actions visant à la mise en défens des milieux aquatiques contre le bétail, telles la sensibilisation des éleveurs, l'aménagement de traversées de cours d'eau et d'abreuvoirs, l'implantation de clôtures et la recréation de ripisylves...

Ces actions, quoique concourant à la qualité de l'eau, bénéficient également à la protection des milieux aquatiques et seront en conséquence inscrites parmi les actions ad-hoc du volet B (cf. plans de restauration des ripisylves, préservation des zones humides...).

Une meilleure gestion des effluents d'élevage est par ailleurs souhaitée sur certaines exploitations présentant des écoulements (jus d'ensilage, purin...) néfastes pour les cours d'eau. C'est le cas notamment pour les exploitations suivantes :

- ⇒ *la ferme de Vallossières à Claveisolles*
- ⇒ *la ferme des Eversins à Chambost-Allières ;*
- ⇒ *la ferme de la Sonnerie à Dareizé ;*
- ⇒ *la ferme d'En Soanan à Saint-Vérand.*

Volet A : poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux

• Sous-volet AIII : réduire les pollutions d'origine industrielle, urbaine et autres

• Axe AIII-1 : mieux connaître pour mieux agir

Au fil des investigations de terrain, les points de rejets dans les cours d'eau sont inventoriés et leur impact sur les milieux aquatiques expertisé.

Etude	Taux d'avancement	Commentaires
Inventaire des rejets	70%	Soanan (95%), Sémanet (70%), Azergues (60%), autres c. d'eau (variable mais les principaux points noirs sont connus)

A ce jour, 280 rejets (hors ceux des step) ont été répertoriés dans la base de données du syndicat, 50% sont jugés impactants pour les milieux aquatiques

• Axe AIII-2 : prévenir et lutter contre les pollutions diffuses non agricoles

Le groupe de travail sur le sujet a défini les priorités d'action en la matière :

- ↳ pollution dues aux **pesticides non agricoles** : la marge de progrès la plus grande se trouve au niveau des collectivités et des particuliers qui utilisent une grande variété de produits (anti-mollusques, débroussaillant, désherbant, raticides...) avec des pratiques globalement non complètement satisfaisantes ;
- ↳ pollutions dues aux **voiries** : des actions de rattrapage sont à prévoir sur les rejets d'eaux de drainage non traités des infrastructures anciennes connaissant les plus forts trafics (A6, RD306...) ;
- ↳ la **basse Azergues** est le secteur de la vallée qui concentre à la fois les plus grands enjeux (protection de la ressource en eau potable) et les sources potentielles de pollutions diffuses non agricoles les plus importantes.

Sur la problématique des pesticides non agricoles, il est attendu que le syndicat s'implique d'avantage dans les démarches en cours (Certiphyto, charte de la CROPP...).

• Axe AIII-3 : prévenir et lutter contre les pollutions accidentelles

Le rôle à jouer à l'avenir par le syndicat de rivière dans le domaine, ainsi que ses priorités d'action en la matière ont été définis :

- ↳ avant toute chose, il apparaît nécessaire d'approfondir la connaissance des entreprises et des infrastructures (réseaux, dispositifs de confinement des pollutions, de rétention et de traitement des eaux pluviales...) existantes (ou non) sur les zones d'activités, entreprises et voiries importantes connues pour avoir contribué, dans un passé récent, à au moins une pollution accidentelle,
- ↳ le syndicat est également attendu dans le domaine de la prévention, à travers sa mission capitale d'information et de sensibilisation des acteurs socio-économiques du bassin versant,
- ↳ enfin, une plus grande implication du syndicat dans la gestion de crise est requise. Dans ce cadre, la proposition d'acquisition par le syndicat d'un kit de 1^{ère} urgence permettant d'intervenir rapidement sur des pollutions accidentelles détectées, dans le but d'en limiter l'étendue et les conséquences dans l'attente de l'arrivée des services spécialisés, est plébiscitée.

Volet B : préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques

• Sous-volet BI : poursuivre la restauration et préserver les milieux aquatiques

• Axe BI-1 : approfondir la connaissance des milieux aquatiques du bassin versant

Au fil des investigations de terrain, les obstacles d'origine anthropique sont recensés dans tous les cours d'eau du bassin versant et leur impact sur les continuités écologiques expertisé.

Etude	Taux d'avancement	Commentaires
Inventaire des obstacles aux continuités écologiques	80%	Soanan et Sémanet (100%), Azergues (90%), autres c. d'eau (variable mais globalement réalisé)

A ce jour, 759 obstacles aux continuités écologiques ont été répertoriés dans la base de données du syndicat dont 22 % sont jugés problématiques.

• Axe BI-2 : poursuivre l'amélioration du fonctionnement hydro-morpho-écologique des milieux aquatiques

Le schéma directeur de gestion hydro-morpho-écologique du Soanan est rédigé à 50%, celui de l'Azergues reste à faire.

La préservation du bon fonctionnement hydro-morpho-écologique du Soanan passe par la délimitation et le respect d'un Espace de Bon Fonctionnement (E.B.F.). Cette préconisation de bon sens est adoptée comme principe directeur guidant l'intervention publique en matière de gestion de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant. Pour que cette mesure n'en reste pas au seul stade de vœu pieux, il est néanmoins jugé indispensable de l'inscrire dans les règlements des documents d'urbanisme (PLU...).

Les perturbations d'origine anthropique du fonctionnement hydro-morpho-écologique du Soanan sont nombreuses mais elles n'ont pas toutes le même impact sur le cours d'eau, c'est pourquoi une hiérarchisation des priorités et urgences a été opérée. Quelques secteurs fortement contraints par divers aménagements et quelques ouvrages particulièrement impactant mettant en cause l'intérêt général ont ainsi été ciblés, particulièrement sur les tronçons T2 et T3, en vue de leur inscription éventuelle dans les programmes d'actions du 2^{ème} contrat de rivière ou du PAPI Azergues.

• Axe BI-3 : poursuivre la restauration des milieux aquatiques et rivulaires

Les discussions en groupe de travail orientent le 2^{ème} contrat de rivière vers des plans pluriannuels de restauration et d'entretien des berges et ripisylves de 2^{ème} génération, plus ciblés, restreignant l'intervention publique aux seules problématiques suivantes :

- ⇒ *bon écoulement des crues et protection des berges dans les seuls tronçons vulnérables à l'inondation et à l'érosion (zones urbaines) ;*
- ⇒ *recréation de ripisylves et mise en défens des cours d'eau contre le bétail sur les ruisseaux des têtes de bassin ;*
- ⇒ *lutte contre les espèces végétales indésirables ;*
- ⇒ *résorption des dépotoirs sauvages et renaturation des berges artificialisées par les remblais.*

Dans cet esprit, le 2^{ème} plan pluriannuel de restauration et d'entretien des berges et ripisylves du Soanan est rédigé à 90%.

- **Axe BI-4 : protéger les milieux aquatiques, la biodiversité et le patrimoine naturel du bassin versant**

La conservation du patrimoine génétique relictuel de la souche indigène de truite fario du bassin versant, découvert en 2008 sur la population peuplant la tête du Soanan, représente un enjeu majeur.

La préservation des dernières populations d'écrevisses à pieds blancs du bassin versant demeure également un enjeu d'importance.

La préservation des zones humides représente un autre enjeu de conservation important. Rappelons ici que 166 zones humides étaient répertoriées suite à l'inventaire réalisé en 2005-2006 par Ecosphère sur les prairies humides des têtes de bassin de l'Azergues, du Soanan et de leurs affluents. Depuis, les investigations complémentaires de terrain conduites par le syndicat ont permis d'inventorier 109 zones humides supplémentaires, en particulier sur la marge sud du bassin, limitrophe avec celui de la Turdine.

La prise en compte du peuplier noir, de l'orme diffus et des quelques autres espèces ligneuses peu communes de la ripisylve figurera également parmi les priorités des nouveaux plans de gestion.

L'action visant à multiplier le nombre de sites de nidification favorables au cincle plongeur serait enfin à poursuivre, en particulier sur le Soanan où leur déficit apparaît comme le principal facteur limitant le développement de la population.

- **Axe BI-5 : poursuivre la mise en valeur des milieux**

Avant de songer à aménager de nouveaux sites, il apparaît impératif de promouvoir, de gérer, d'entretenir et de faire vivre les équipements existants. Il est pour cela indispensable que les acteurs locaux (communes, communautés de communes, offices de tourisme...) s'approprient les aménagements réalisés lors du 1^{er} contrat et relaient l'action du syndicat.

En parallèle, les propositions d'aménager 2 nouveaux sites (confluence de l'Aze et de l'Ergues au lieu-dit « Le Gravier » et confluence de l'Azergues avec la Saône à Anse) sont jugées intéressantes pour diversifier l'offre et mieux répartir leur distribution géographique.

Outre l'amélioration de l'accueil sur les sites existants (coin feu, utilisation de mobilier en bois non traité de fabrication locale, tri sélectif du verre...), les pistes d'actions nouvelles suivantes sont évoquées :

- ⇒ *confortement des ouvrages de franchissement (ponts et passerelles) sur les itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR ;*
- ⇒ *aménagement de radiers sur les passages à gué les plus fréquentés ;*
- ⇒ *aménagement de dispositifs de franchissement des clôtures en bords de rivières, en partenariat avec les agriculteurs, les chasseurs et les pêcheurs ;*
- ⇒ *implantation aux abords du barrage de Morancé d'un panneau de signalisation de danger destiné aux pratiquants du canoë-kayak ;*
- ⇒ *implantation de panneaux d'affichage d'informations en basse Azergues, en partenariat avec les AAPPMA concernées.*

Volet B : préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques

- **Sous-volet BII : d'avantage prévenir et mieux gérer les risques hydrauliques**

Ce sous-volet relève du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Un dossier de PAPI d'intention a été monté et présenté en commission thématique ce jeudi 13 juin. Après prise en compte des remarques et compléments demandés, ce dossier sera déposé auprès des services de l'Etat dans la perspective d'un passage devant les instances de labellisation d'ici la fin de cette année.

Parmi les actions inscrites au programme de ce PAPI d'intention, figure en bonne place l'étude du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du bassin versant. Cette étude sera confiée à un bureau d'étude compétent mais requerra une forte implication du personnel du syndicat, compte tenu des liens étroits de cette thématique avec la préservation des milieux aquatiques.

Volet B : préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques

• Sous-volet BIII : préserver la ressource en eau

• Axe BIII-1 : mieux connaître pour mieux gérer

Un certain nombre d'études préalables ont été inscrites au programme du dossier sommaire de candidature sur cette thématique de préservation des ressources en eau souterraines et superficielles. Il convient en effet de mieux connaître l'état des pressions pesant sur ces ressources avant de songer à mettre en place d'éventuelles mesures de gestion quantitative.

L'état d'avancement des différents inventaires est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Etude	Taux d'avancement	Commentaires
Inventaire des piézomètres	5%	<i>Reste à faire</i>
Inventaire des pompages en rivière	60%	<i>Soanan (100%), Sémanet (80%), Azergues (50%), autres c. d'eau (très variable)</i>
Inventaire des pompages en nappe	10%	<i>Reste à faire</i>
Inventaire des plans d'eau	100%	<i>L'inventaire et l'expertise technique des plans d'eau du bassin versant est réalisée</i>

• Axe BIII-2 : faire appliquer la réglementation

Les inventaires ci-dessus ont permis, ou vont permettre, d'identifier les pressions les plus impactantes pour le milieu. Il conviendra ensuite de croiser ces informations avec celles détenues par la DDT de façon à vérifier la conformité des installations et le bon respect de la réglementation en matière de gestion quantitative de la ressource en eau. Ce travail de concertation reste à mener.

Etude	Taux d'avancement	Commentaires
Validité et consistance des droits d'eau	0%	<i>Reste à faire</i>
Analyse du statut réglementaire des plans d'eau les plus impactants	50%	<i>L'inventaire et l'expertise technique sont réalisés par le syndicat - reste à croiser ces données avec celles détenues par la DDT</i>

Volet C : pérenniser la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant

• Sous-volet CI : animer et coordonner la démarche

La réforme en cours des collectivités pose de nombreuses questions sur l'avenir du syndicat de rivière, porteur de la démarche :

- ↳ quel avenir pour le syndicat mixte suite à la partition du Département du Rhône qui en est membre statutaire ?
- ↳ quelle implication dans la gestion des milieux aquatiques des communes de la marge sud du bassin versant ? → quel partenariat avec le Grand Lyon ?
- ↳ quelle évolution des compétences statutaires du syndicat et de ses moyens financiers ?
 - ⇒ *extension de ses compétences de maîtrise foncière et de travaux à l'ensemble du bassin versant (haute et moyenne Azergues, Soanan) ?*
 - ⇒ *prise de la compétence « érosion » (au sens de la gestion des ruissellements de versants) ?*
 - ⇒ *quelles ressources financières pour mener à bien études et travaux ?*
- ↳ quelle implication dans la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable ?
 - ⇒ *aire d'alimentation des captages du SMEP Saône-Turdine → EPTB Saône-Doubs*
 - ⇒ *aire d'alimentation du captage de la source du château à Chessy ?*

• Sous-volet CII : poursuivre la sensibilisation sur les thématiques du bassin versant

Le futur contrat de bassin ne pourra progresser sur la plupart des thématiques restant à traiter sans recourir à un important volet de communication pour, par exemple :

- ↳ informer les usagers sur ce qu'il est possible ou pas de rejeter au réseau d'eau pluviale (confusion des esprits induite par le qualificatif de « tout à l'égout ») ;
- ↳ promouvoir les techniques de gestion alternative des eaux pluviales ;
- ↳ informer les propriétaires et gestionnaires de plans d'eau de leurs obligations de mise aux normes de leurs ouvrages ;
- ↳ sensibiliser les élus, les agents communaux et les jardiniers amateurs à la réduction d'emploi des produits phytosanitaires ;
- ↳ sensibiliser les propriétaires riverains aux bonnes pratiques d'entretien des berges et ripisylves ;
- ↳ expliquer l'intérêt des zones humides et promouvoir les outils concourant à leur préservation

... etc.

• Sous-volet CIII : suivre l'état des masses d'eau et évaluer l'efficacité de la démarche

Thématique non encore travaillée → viendra en dernier lieu, lorsque le programme d'actions du contrat sera établi.